

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
Service des Structures et de la Modernisation des Exploitations
Bureau du remembrement et des techniques d'aménagement foncier

EVALUATION DES EFFETS DU REMEMBREMENT SUR LES COÛTS DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

CAS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Document N° 1

Analyses préliminaires

S O M M A I R E

	pages
<u>OBJET - CONSISTANCE - ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>1. LE REMEMBREMENT : CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</u>	2
1.1 L'amélioration des structures foncières telle qu'elle est perçue par l'exploitant	2
11.1 avantages immédiats	3
11.2 conséquences à long terme	4
11.3 conséquences économiques	4
11.4 autres conséquences	5
11.5 conclusions	
1.2 Analyse quantitative des effets du remembrement	7
12.1 incidences sur le produit brut	7
12.2 incidences sur les charges	8
122.1 les économies en temps	10
122.2 les économies au niveau du matériel	11
12.3 conclusions	11
<u>2. L'AGRICULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME</u>	13
2.1 Cadrage général - tendances évolutives	13
21.1 quelques points de repère	13
21.2 un département caractérisé par un gradient est-ouest	13
- le Santerre	13
- le Plateau Picard	14
- le Ponthieu	15
	.../...

- le Vimeu	15
- le Marquenterre	16
21.3 évolutions récentes 1970-1980	17
- au niveau des exploitations	17
- au niveau des productions	17
- autres évolutions	17
2.2 Les exploitations vues à travers les analyses de groupe du C.D.E.R.G.	18
22.1 produit brut, charges réelles, revenu agricole	18
22.2 répartition des charges	23
<u>CONCLUSIONS - ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES</u>	29

OBJET - CONSISTANCE - ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES

Le remembrement, outil puissant de restructuration foncière et d'aménagement rural, a pour premier objet de faciliter l'exploitation des terres. Il s'inscrit donc dans l'objectif plus général d'une meilleure maîtrise et utilisation des facteurs de production qui influencent directement le revenu des agriculteurs. Ce dernier a, par ailleurs, tendance depuis quelques années à se dégrader régulièrement.

C'est dans le cadre de cette préoccupation essentielle, que le Ministère de l'Agriculture souhaite voir évaluer de façon plus concrète et précise les effets du remembrement au niveau des coûts de production des exploitations agricoles.

A ce jour, les éléments connus sur ce thème restent ponctuels et souvent qualitatifs.

L'étude sera menée à partir d'une analyse des données micro-économiques des exploitations du département de la Somme.

Dans ce sens, une collaboration sera développée entre les chargés d'étude et les instances agricoles départementales, notamment le Centre Départemental d'Economie Rurale et de Gestion de la Somme (C.D.E.R.G.).

La démarche retenue comprend deux phases :

Phase N° 1

Une analyse préliminaire des travaux antérieurs, suivie de l'exploitation des données micro-économiques issues des documents de gestion fournis par le C.D.E.R.G.S. ;

Phase N° 2

La réalisation d'investigations complémentaires sous forme d'enquêtes auprès d'un certain nombre d'exploitants afin d'affiner les premiers résultats.

INTRODUCTION

Cette note a pour objet :

- de présenter un bilan des investigations préliminaires menées à partir des études existant sur le sujet ou y ayant indirectement trait ;
- de proposer une méthodologie détaillée pour le second volet de la phase n° 1 précédemment évoquée (échantillonnage des exploitations, critères et ratios de gestion à analyser...).

1. LE REMEMBREMENT : CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les effets du remembrement s'expriment à des degrés divers, avec des "temps de réponse" variables et de façon plus ou moins directe sur l'économie des exploitations agricoles.

Ils sont d'ailleurs différemment perçus par les agriculteurs eux-mêmes, comme le montre une enquête (1) parue en octobre 1981 et réalisée par l'Institut de Gestion et d'Economie Rurale auprès de 1 500 agriculteurs français (réseau "PANAGRI").

Il paraît intéressant, dans une première étape, de faire état de la perception qualitative qu'ont les exploitants des effets de la restructuration foncière (remembrement ou échanges amiables), afin de mieux situer, dans un second temps, une approche en terme de coûts de production.

1.1 L'amélioration des structures foncières telle qu'elle est perçue par l'exploitant (1)

La restructuration foncière est une opération dont les effets sont globalement jugés bénéfiques par les agriculteurs. Cependant,

(1) cf. bibliographie n° 16.

l'évaluation de ses avantages diffère en particulier selon l'orientation de l'exploitation et le mode de restructuration (remembrement ou échanges).

11.1 Avantages immédiats (2)

- réduction des temps de travaux

Cette conséquence est surtout appréciée des cultivateurs. Les éleveurs lui accordent la seconde position. L'argument le plus souvent avancé est l'augmentation de la taille des parcelles.

- amélioration des conditions de travail

Avantage essentiel aux yeux des éleveurs, cette amélioration réside surtout dans un travail rendu plus facile en lui-même.

- réduction dans les temps de déplacement

Cet avantage est mieux perçu par les agriculteurs ayant effectué des échanges de parcelles et concerne tant le déplacement du matériel que des animaux.

- améliorations dues aux travaux communs

Citées essentiellement dans le cas des remembrements, elles concernent surtout la voirie (chemins meilleurs et plus fonctionnels) et les aménagements hydrauliques rendus plus aisés (assainissement, irrigation, drainage...).

- possibilité d'utilisation d'engins plus performants

- réduction des charges

Elle est citée, au niveau des économies en carburant, de l'entretien des haies et des chemins, de l'achat et de l'entretien du matériel et des salaires.

- un certain nombre d'autres avantages

sont cités et concernent notamment : une possibilité accrue d'effectuer des travaux en commun, une réduction du nombre des ouvriers agricoles (surtout les permanents), la possibilité d'irriguer, l'amélioration des rendements...

(2) Ils sont cités par ordre de fréquence des réponses décroissant.

11.2 Conséquences à long terme

Elles ont trait à une évolution de l'exploitation dans son ensemble suite à une restructuration foncière.

- évolution de la taille de l'exploitation

L'augmentation de l'importance en superficie (SAU) ou au niveau des effectifs animaux est un cas assez fréquent. Dans certains départements, la tendance est plutôt à la stabilité des surfaces (Ile-et-Vilaine, Haute-Loire...). Les cas de réduction de SAU ou de cheptel restent plus rares.

- intensification

Elle est progressive et s'effectue plus sur la base de techniques de production habituelles que de nouvelles techniques.

- souplesse accrue dans le choix des productions

Elle a un effet direct sur l'amélioration de l'organisation du travail et sur une meilleure adaptation aux contraintes en particulier agro-économiques.

- modification de l'orientation de l'exploitation

Souvent, on note une réduction des herbages au profit des cultures (céréales, fourrages annuels...) et une réorganisation des élevages : passage du lait à la viande (ou aux céréales et aux productions hors-sol).

11.3 Conséquences économiques

Parmi les trois aspects, réduction des charges, augmentation du produit et amélioration du revenu, le premier est paradoxalement le moins fréquent, selon les agriculteurs. 45 % d'entre eux l'évaluent à moins de 5 % et 47 % entre 5 et 20 %.

L'augmentation du produit (valeur de la production), pouvant avoir des causes par ailleurs très variées, se situe entre 5 et 20 % pour les deux tiers des exploitants ayant bénéficié d'une restructuration.

Quant à l'amélioration du revenu, elle est plus facilement appréhendée par l'agriculteur que l'augmentation du produit ou la diminution des charges : 265 réponses (236 oui, 29 non) contre respectivement 241 et 242 réponses. Quoi qu'il en soit, les taux de non-réponse sont élevés dans les trois cas (environ 500 enquêtes).

Près de 60 % des agriculteurs estiment cette hausse supérieure à 5 %, dont 14 % supérieure à 20 %.

Les opinions sur ces trois points sont nuancées selon l'orientation des systèmes de production et la nature de la restructuration foncière dont ont bénéficié les exploitations.

Par exemple, une forte augmentation du revenu (plus de 20 %) est un avis beaucoup plus fréquent chez les éleveurs que chez les cultivateurs, de même chez les petits exploitants que chez les grands (plus de 50 ha). Dans les cas d'échanges, ces différences d'opinion sont moins sensibles.

11.4 Autres conséquences

Sont mentionnés ici les effets du remembrement n'ayant pas fait l'objet de l'enquête dont les résultats ont été succinctement présentés (11.1 à 11.3). Ceci afin de ne pas en affecter la cohérence (hiérarchisation des réponses).

- installation des jeunes

Elle semble favorisée à court et à moyen terme par le remembrement : pourcentage plus élevé d'exploitants de moins de 36 ans en communes remembrées (enquête sur le bassin versant du SCORFF / 1976-1977). D'autre part, on note un effet favorable du remembrement au maintien des exploitants âgés (plus de 60 ans).

- maintien des petites et moyennes exploitations à moyen-terme

Par ailleurs, les installations se font sur des surfaces en moyenne inférieures dans les communes remembrées.

- *augmentation des investissements*

Elle se fait suite à l'intensification, surtout au niveau du matériel (pratique de la copropriété) et à un moindre degré au niveau des bâtiments.

- *augmentation de la surface agricole utile*

Nombre de friches et d'accrués forestières sont rendues économiquement exploitables après défriche. A cela, il faut ajouter la récupération de surfaces due à l'arasement de talus.

- *frein à la mobilité foncière et tendance à l'augmentation de la valeur vénale des terres.*

Outre l'ensemble des conséquences agronomiques et technico-économiques du remembrement sur les exploitations agricoles, il convient de signaler pour mémoire les effets plus directement sociaux induits par cette profonde modification de la structure de l'espace rural :

- "le remembrement est l'occasion d'un brassage des mentalités" (in 11)
- rapports entre agriculteurs
- rapport de l'agriculteur à la terre
- ...

11.5 Conclusions

L'opération de remembrement, simple dans son principe et ses objectifs, reste complexe à analyser dans ses conséquences au niveau des exploitations agricoles.

Celles-ci sont multiples, mettent plus ou moins de temps à se faire sentir, sont variables selon les régions et les systèmes de production et sont diversement appréciées des agriculteurs.

Dans tous les cas, le remembrement n'apparaît pas comme une opération neutre, mais bien comme un élément de progrès participant au développement des exploitations.

Il n'agit cependant pas seul, mais au milieu de nombreux autres facteurs (améliorations techniques, progrès de la génétique, formation des agriculteurs à la gestion...) en permettant leur mise en oeuvre

et en augmentant leur efficacité.

C'est pourquoi il sera sans doute difficile d'en isoler complètement les incidences économiques afin de les chiffrer.

Peu de résultats quantitatifs existent sur ce sujet. Nous en présentons ici l'essentiel, au travers notamment des informations obtenues grâce à une étude menée en 1980 dans le bocage ornais par l'Atelier d'études d'aménagement rural de la D.D.A.

1.2 Analyse quantitative des effets du remembrement

12.1 Incidences sur le produit brut (1)

Le produit brut ramené à l'unité de surface ou de main d'oeuvre augmente sensiblement plus vite pour les exploitations remembrées. Un certain délai doit toutefois s'écouler avant que l'on puisse observer ce résultat. En effet, le remembrement lors de son exécution induit une "prise de retard" au niveau des exploitations concernées : agriculteurs ayant parfois tendance à négliger les terrains devant leur être échangés, investissements non directement productifs à réaliser lors du remembrement (récupération des talus...).

On estime (in 11) que le même niveau de produit brut est atteint 7 ou 8 années après la restructuration sur une surface totale inférieure d'environ 13 %. Autrement dit, à surface égale, le produit brut est supérieur. Ce résultat concerne les exploitations remembrées du bassin du Scorff (Morbihan). L'augmentation due à l'effet remembrement se situe un peu au-dessus de 10 %.

Une étude sur les exploitations du bocage ornais nous renseigne plus précisément sur ce point.

	exploitations remembrées	exploitations non remembrées
Produit brut / ha	+ 33,6	+ 14,5
Produit brut / UTH	+ 49	+ 37

EVOLUTION (%) COMPAREE SUR LA PERIODE 1968-1975 DU PRODUIT BRUT D'EXPLOITATIONS DU BOCAGE ORNAIS (source : d'après 14)

(1) Valeur de la production finale obtenue sur l'exploitation au terme du processus de production. On parle également de produit d'exploitation.

L'analyse des comptes de produit confirme cet écart global et le met en évidence au profit des communes remembrées.

EVOLUTION DU PRODUIT / HA DE SAU / 1968-1975

Lait	:	+	37,5 %	contre	+	29 %	en comm. non remembrée
Viande + élevage	:	+	22,2 %	contre	+	10 %	" " " "
Cultures céréalières	:	-	17,3 %	contre	-	34,3 %	" " " "
Productions hors sol	:	+	540 %	contre	+	36 %	" " " "

Les principales raisons expliquant ces différences tiennent à :

- un niveau d'intensification plus élevé (nombre d'UGB/ha) en système laitier ou viande + élevage ;
- de meilleurs rendements laitier et céréalier (malgré une baisse plus importante des superficies en céréales en communes remembrées, la baisse du produit y est moindre, suite, en particulier, à l'application de doses d'engrais plus importantes) ;
- un prix de vente du litre de lait supérieur en communes remembrées (meilleure alimentation, surtout en hiver, par l'utilisation accrue de concentrés) ;
- une évolution très marquée des exploitations remembrées en ce qui concerne les productions hors-sol (utilisation des économies en temps et en main d'oeuvre).

L'évolution du produit brut ne suffit bien évidemment pas à mettre en lumière un effet remembrement, puisqu'elle s'accompagne d'une évolution des charges.

12.2 Incidences sur les charges

Les exploitations remembrées du bocage ornais voient certaines de leurs charges augmenter en valeur absolue plus vite que celles des exploitations non remembrées.

	exploitations remembrées	exploitations non lembrées
Matériel/ha SAU (n.c. carb.)	+ 57	+ 33
Engrais/ha de céréales	+ 38	+ 18
Engrais/ha de surf. fourrag.	+ 20	+ 14
Carburant/ha de SAU	+ 6	+ 13
Aliments du bétail	+ 16	+ 20
Main d'oeuvre familiale	- 8	- 14
Charges totales / ha	+ 18	+ 9
Charges totales / UTH	+ 31,7	+ 30,5

EVOLUTION COMPAREE (%) DES CHARGES SUR LA PERIODE 1968-1975 DES EX-
PLOITATIONS DU BOCAGE ORNAIS (source : d'après 14)

Par contre, l'augmentation de ces charges devient proportionnellement moins importante en communes remembrées lorsqu'on les rapporte à l'augmentation correspondante des produits.

Il en résulte, dans ce cas précis, une augmentation sensiblement plus rapide du revenu net par ha ou par UTH dans les exploitations remembrées.

Il convient de rester prudent dans l'analyse de ces résultats. En effet, quelle est la part du gain enregistré réellement imputable au seul "effet remembrement" ? Il n'est pas aisé de le dire, compte tenu de la multiplicité et de l'interdépendance des facteurs influençant l'évolution des exploitations agricoles. Ceci malgré toutes les précautions prises lors notamment du choix des exploitations que l'on compare.

Il devient par contre beaucoup plus facile de chiffrer les gains engendrés par le remembrement au niveau de certaines charges que l'on

peut étudier toutes choses égales par ailleurs. C'est le cas des économies en temps de travaux et de déplacements et en carburant et entretien du matériel. Deux études récentes le montrent particulièrement bien.

122.1 Les économies en temps

Conséquence directe de la restructuration, le gain de temps qu'elle procure concerne tant les travaux des champs que les temps "indirects" passés en déplacements entre les parcelles (déplacement du matériel ou des animaux).

Un calcul mené en 1985 par la Chambre d'Agriculture de la Manche montre que la dimension et la forme des parcelles peuvent influencer de façon importante les temps de travaux.

Ainsi, lorsque l'on passe d'une parcelle de 50 ares (70 m x 70 m) à une parcelle rectangulaire de 3 hectares (300 m x 100 m), on réalise une économie à l'hectare (1) de :

- 168 F / ha soit 40 % pour une opération de labour,
- 19 F / ha soit 15 % pour un semis,
- 239 F / ha soit 42 % pour un ensilage d'herbe,
- 635 F / ha soit 43 % pour un ensilage de maïs (ensileuse trainée),
- 399 F / ha soit 38 % pour un ensilage de maïs (ensileuse automotrice)

Globalement, ces économies représentent un abaissement de près de 40 % des coûts de production liés à ces travaux.

Notons bien que ces résultats sont attribuables aux seules formes et dimensions des parcelles et ont été obtenus en n'appliquant les calculs qu'à une seule parcelle pour être par la suite ramenés à l'hectare. De plus, ils n'incluent pas les gains en temps de déplacements, en carburant, en meilleure valorisation de la main d'oeuvre, en facilité d'organisation du travail...

(1) Ne sont pris en compte que les coûts d'utilisation du matériel. Exemples :
 Charrue bisoc = 40 F / heure - Tracteur 60 ch = 61 F / heure
 Gain de temps labour = 4 h 10 mn / ha - 2 h 30 mn / ha = 1 h 40 mn soit
 101 x 1,7 = 168 F d'économie à l'hectare.

Ces résultats "mathématiques" représentent un optimum que l'on doit vérifier en situation réelle :

sur une exploitation de 15,71 ha de surface utilisée, située dans le bassin de Chateaulin (Finistère), une étude de la Direction Départementale de l'Agriculture a montré en 1981 qu'en tenant compte de l'ensemble des travaux réalisés, le remembrement (passage de 23 à 3 parcelles !) procurait 30 % de diminution du temps de travail (en tenant compte des déplacements entre l'exploitation et les parcelles).

Cette conséquence spectaculaire - gain de temps et par conséquent abaissement des coûts de production - est d'une part immédiatement perceptible après un remembrement, et d'autre part directement liée à cette opération. Ceci explique sans doute que les agriculteurs en fassent l'avantage essentiel de la restructuration foncière (cf 11.1), au détriment de la réduction des charges.

12.2 Les économies au niveau du matériel

Il est tout-à-fait artificiel de les dissocier des économies en temps de travaux, puisqu'elles en découlent directement.

Le travail réalisé par la D.D.A. du Finistère permet cependant de les individualiser :

- 70 litres par hectare et par an d'économie en fuel, soit 132,8 F en valeur 1981 ;
- 8,2 F (valeur 1981) d'économie par hectare et par an en lubrifiant (vidanges).

Globalement, en tenant compte du coût horaire du SMIC, le gain se chiffrait en 1981, à 334 F par hectare et par an, non compris la réduction des autres charges de fonctionnement du matériel (réparations, pneumatiques, entretien).

12.3 Conclusions

Des quelques études à caractère plus quantitatif et malheureusement trop ponctuelles, soit dans les thèmes abordés, soit dans la nature des exploitations auxquelles s'appliquent leurs résultats qui viennent

d'être présentées, il ressort que :

- une approche globale par comparaison d'exploitations remembrées et d'exploitations non remembrées ne permet pas en toute rigueur de quantifier l'effet remembrement au milieu d'autres facteurs influençant l'évolution des exploitations.
- l'amélioration des structures foncières a pour conséquence directe de diminuer les temps de travaux, donc, à équipement identique, les coûts d'utilisation du matériel (carburants et lubrifiants, entretien) et les charges en salaires.
- on doit s'attendre à une augmentation plus rapide de certaines charges en communes remembrées : matériel (autre que le poste carburant, c'est-à-dire les amortissements), engrais, produits de défense des végétaux...

Parallèlement, l'augmentation du produit brut devra progresser pour que le revenu agricole (1), solde entre charges et produits, soit amélioré.

(1) Revenu agricole = Produit brut - charges réelles
Charges réelles = charges proportionnelles + charges de structure réelles

2. L'AGRICULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME

2.1 Cadrage général - Tendances évolutives

21.1 Quelques points de repère (RGA 1979-1980)

- 12 045 exploitations (1) occupent 481 806 hectares de superficie agricole utilisée ;
- les terres labourables représentent 82,3 % de la SAUée, la surface fourragère principale (S.F.P.) (2) 27,3 %.
- répartition de la SAUée par nature des cultures :

. céréales	:	49,4 % de la SAUée	
. plantes sarclées	:	18,9 % " " "	(les 2/3 en betteraves industrielles)
. cultures fourragères	:	9,0 % " " "	
. S.T.H.	:	17,4 % " " "	
. divers (horticulture, vergers...)	:	5,2 % " " "	
- cheptel vif :
 - . près de 350 000 bovins, dont 35 % de vaches laitières
 - . 140 000 porcs
 - . 79 500 ovins
 - . plus de 2 millions de volailles, dont 62 % de poules et poulettes

21.2 Un département caractérisé par un gradient est-ouest

La Somme se partage classiquement en cinq petites régions naturelles : à l'extrême est du département, le Santerre, au centre le Plateau Picard, au nord-ouest le Ponthieu, au sud-ouest le Vimeu, et à l'extrême ouest, le Marquenterre.

- Le Santerre

Région de culture où prédominent les céréales (51,3 % de la SAUée) et les plantes sarclées (34,2 % de la SAUée), les exploitations y

(1) Y compris les exploitations sans S.A. Utilisée

(2) S.F.P. = superficie toujours en herbe (STH) + cultures fourragères.

sont les plus grandes en moyenne du département : 51 ha. Près de 90 % des exploitations ont des céréales (surtout du blé tendre) et plus de 80 % des plantes sarclées (betterave industrielle et pomme de terre). La S.F.P. ne représente que 8,4 % de la SAUée et moins de 30 % des exploitations ont des vaches laitières (en moyenne 15 vaches par troupeau). Le tiers des exploitations emploie de la main d'oeuvre salariée permanente. En résumé, près de 80 % des exploitations ont une orientation technico-économique de type "agriculture générale" (1) et 70 % d'entre elles ont une marge brute standard de plus de 16 000 U.C.E. 1973 (2).

- Le Plateau Picard

Première région céréalière du département, les exploitations y sont en moyenne nettement plus petites que dans le Santerre : 41 ha de superficie moyenne.

56 % de la SAUée sont consacrés aux céréales (blé tendre, orge et escourgeon) et concernent 85 % des exploitations. Les plantes sarclées y sont moins abondantes que dans le Santerre : 14 % de la SAUée et 67 % des exploitations en ayant. Par contre, la S.F.P. atteint 25 % de la SAUée. Les 2/3 des exploitations ont des bovins, et 50 % ont des vaches laitières (20 bêtes en moyenne par exploitation). Au total, moins de 15 % des exploitations utilisent des salariés permanents.

Le canton d'Amiens reste particulier : plus de la moitié des exploitations ont moins de 20 ha et sont tournées vers le maraîchage et l'horticulture.

En résumé, 15 % des exploitations ont une orientation technico-économique "céréales" (8 % dans le Santerre), 28 % d'entre elles ont une M.B.S. (3) supérieure à 16 000 U.C.E. 1973 ; 17 % ont une O.T.E. (4) de type "polyculture-élevage", 15 % de type "élevage-polyculture" et 8 % de type "élevage spécialisé lait" (5).

-
- (1) Par rapport à la nomenclature utilisée dans le R.G.A : céréales, autre agriculture générale, autres "polyculture".
 (2) U.C.E. = Unité de Compte Européen. A titre d'exemple, 16 000 U.C.E. 1973 équivalent à 40 ha de blé.
 (3) M.B.S. = Marge Brute Standard
 (4) O.T.E. = Orientation Technico-Economique
 (5) Il s'agit de chiffres obtenus à partir de regroupements effectués à partir des données du R.G.A. 1979-1980.

- Le Ponthieu

Cette région se distingue du Plateau Picard par une moindre importance des cultures céréalières (44 % de la SAUée) au profit de la S.F.P. (35,5 % de la SAUée).

La taille moyenne des exploitations y est comparable : 38 ha. 75 % des exploitations ont des bovins et 59 % des vaches laitières (taille moyenne du troupeau de vaches laitières : 21 unités).

En termes d'O.T.E., la répartition des exploitations est la suivante :

- . 30 % de systèmes "agriculture générale"
- . 27 % de systèmes "élevage-polyculture"
- . 16 % de systèmes "polyculture-élevage"
- . 13 % de systèmes "spécialisé lait"

Au total, 46 % des exploitations de cette région ont une M.B.S. supérieure à 16 000 U.C.E. 1973. Cette proportion tombe à 31 % pour les systèmes "spécialisé lait" ; elle est de 61 % pour les systèmes "polyculture-élevage", 52 % pour les "élevage-polyculture" et 54 % pour les "agriculture-générale".

- Le Vimeu

La caractéristique du Vimeu est la prédominance des exploitations pratiquant l'élevage. De taille moyenne modeste (moins de 29 ha), elles consacrent 49 % de leur SAUée à la S.F.P., 41 % aux céréales, et à peine 8 % aux plantes sarclées.

84 % d'entre elles ont des bovins, et 72 % des vaches laitières (19 vaches en moyenne par exploitation).

32 % des exploitations sont orientées vers des systèmes de type "élevage-polyculture", 28 % vers des systèmes de type "spécialisation lait", 13 % vers des systèmes "polyculture-élevage" et seulement 11 % d' "agriculture générale".

36 % d'entre elles ont une M.B.S. supérieure à 16 000 U.C.E. 1973 (35 % pour les systèmes lait et de 40 à 45 % pour les autres).

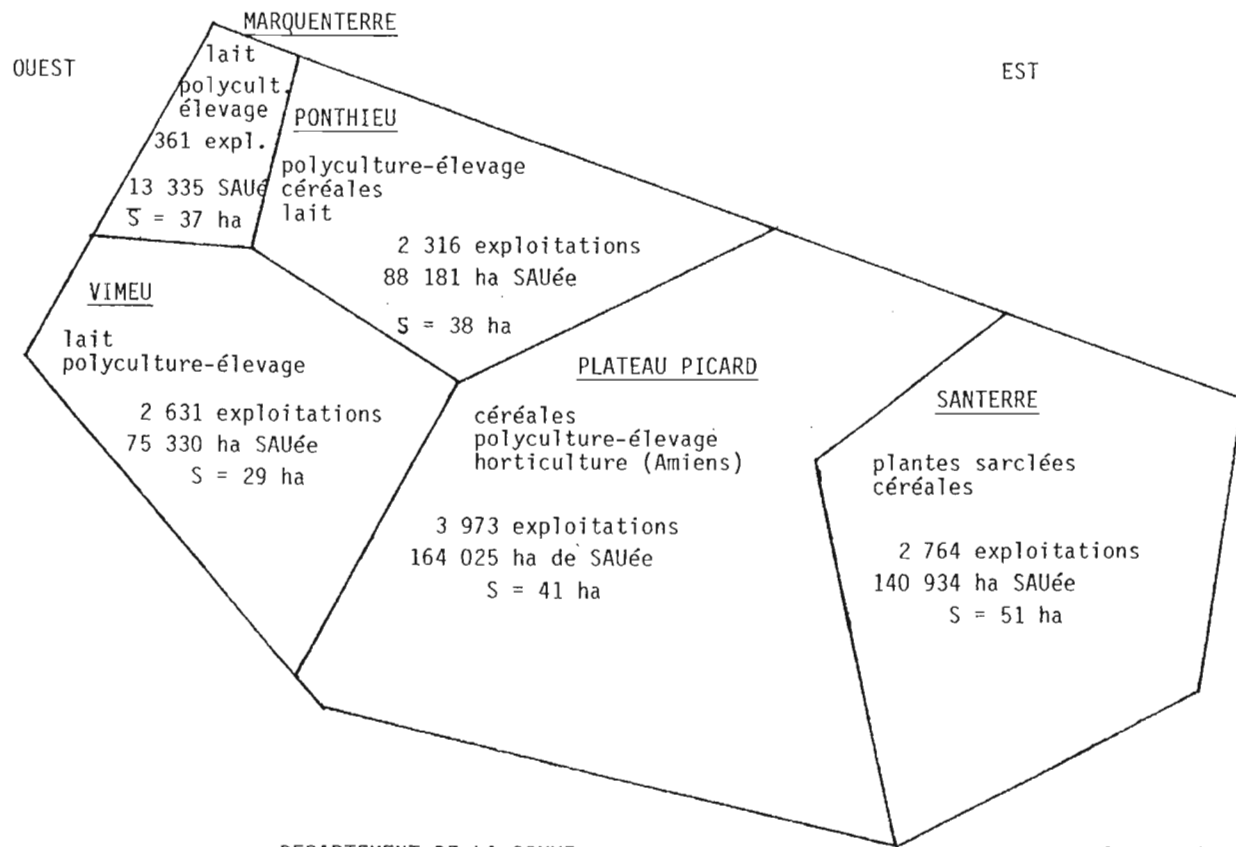
- Le Marquenterre

Intermédiaire en terme de répartition des O.T.E. entre le Vimeu et le Ponthieu, le Marquenterre est la région naturelle la plus petite du département.

41 % des exploitations y ont une M.B.S. supérieure à 16 000 U.C.E. 1973 ; ce pourcentage tombe à 26 % pour les 14 % d'exploitations à système de type "spécialisé lait" et se situe à 44 % pour les 29 % d'exploitations orientées vers des systèmes de type "élevage-polyculture", catégorie dominante dans la région.

La taille moyenne des exploitations est de 37 ha et 57 % d'entre elles ont en moyenne 17 vaches laitières. 21 % utilisent de la main d'oeuvre salariée permanente.

TABLEAU RESUME



DEPARTEMENT DE LA SOMME

S = surface moyenne des exploitations

21.3 Evolutions récentes 1970-1980

- Au niveau des exploitations

- . Diminution du nombre total d'exploitations : - 2,1 % par an (contre - 2,6 % par an en moyenne en France) ;
- . Développement important des plus de 50 ha : + 16,5 % pour les 50-99 ha et + 19,9 % pour les plus de 100 ha ;
- . Disparition accrue d'exploitations dans l'ouest de la Somme.

- Au niveau des productions

- . Augmentation de la part de la SAUée consacrée aux terres labourables au détriment des surfaces toujours en herbe ;
- . Généralisation de deux grands systèmes de production : "plantes sarclées-céréales" en grandes exploitations et "polyculture-élevage" en petites et moyennes exploitations ;
- . Concentration des élevages bovin, porcin et avicole ;
- . Régression des productions animales dans le Santerre ;
- . Spécialisation laitière du Vimeu, et développement de l'élevage ovin dans cette région ;
- . Diminution globale des productions porcines.

- Autres évolutions

- . Tendance à une sur-mécanisation dans le Vimeu et le nord du département (phénomène lié aux structures des exploitations) ;
- . Augmentation de la puissance des tracteurs (leur nombre par exploitation reste assez stable : 1 tracteur pour 20 ha de terres labourables) ;
- . Développement de l'irrigation et du drainage (Marquenterre) ;
- . Evolution marquée de la fiscalité agricole : les agriculteurs assujettis au bénéfice réel sont de plus en plus nombreux, ainsi que ceux assujettis à la T.V.A. ;
- . Augmentation du nombre d'exploitations suivies en gestion.

2.2 Les exploitations vues à travers les analyses de groupe du C.D.E.R.G. (1)

Les données mentionnées dans ce chapitre sont issues des analyses de groupe effectuées par le C.D.E.R.G. et portent sur l'exercice 1983-1984 (récolte 1983).

Ne concernant qu'un seul exercice, elles seront d'ores et déjà à considérer avec prudence.

D'autre part, elles ne sont que partiellement représentatives (2) des résultats de l'ensemble du département ; elles permettent néanmoins de mieux cerner les exploitations d'un point de vue micro-économique, notamment à travers une première analyse des niveaux de produit brut à l'hectare et de la répartition des charges et des produits selon les systèmes de production et la taille des exploitations.

La construction de notre échantillon d'exploitations à étudier en découlera en partie.

22.1 Produit brut, charges réelles, revenu agricole

La définition des systèmes de production est précisée en annexe (ANNEXE II).

Revenu agricole, produit brut et charges réelles sont liés par la relation :

$$R.A. = P.B. - C.R.$$

La seule connaissance du revenu agricole d'une exploitation ne nous renseigne donc guère. En effet, un même niveau de revenu peut être dû à des niveaux de produit brut et de charges réelles très différents. Ces différences sont liées d'une part à la nature des systèmes de production, et d'autre part, pour un même système, au degré d'intensification auquel il est pratiqué.

Enfin, le revenu agricole par U.T.H. est très étroitement corrélé au produit brut par U.T.H.

(1) Centre Départemental d'Economie Rurale et de Gestion

(2) En effet, les analyses de groupe portent sur des exploitations dont la taille est en moyenne supérieure à celle des exploitations du département (82 ha contre 43 ha)

$$\text{Or, on a : } \frac{\text{P.B.}}{\text{U.T.H.}} = \frac{\text{P.B.}}{\text{S.A.U.}} \times \frac{\text{S.A.U.}}{\text{U.T.H.}}$$

$\frac{\text{P.B.}}{\text{S.A.U.}}$ traduit l'intensité du système

$\frac{\text{S.A.U.}}{\text{U.T.H.}}$ représente une dimension structurelle du système.

Ces deux ratios ont donc beaucoup d'importance dans la caractérisation des systèmes de production.

Système "agriculture générale"

Revenu agricole moyen : 3 255 F / ha

Produit brut total : 12 971 F / ha

Exploitations consacrant 53.7 % de leur SAUée aux céréales et 40 % aux plantes sarclées.

- Sous-système "plantes sarclées-céréales"

	Santerre petites et moyennes expl.	Santerre grandes exploitations.	Vermandois petites et moyennes expl.	Abbeville Ponthieu Intensif	Vermandois grandes exploitations
Revenu agricole F / ha	4 887	4 351	3 939	3 799	2 834
Produit brut total F / ha	17 837	15 470	15 987	13 877	12 753
Charges réelles F / ha	12 950	11 119	12 048	10 078	9 919
Superficie moyenne ha	64	137	59	136	131
Céréales % SAUée	47.7	47.0	50.9	45.3	52.0
Plantes sarclées % SAUée	48.2	51.0	38.7	45.1	44.0
S.F.P. % SAUée	4.1	2.0	10.4	9.6	4.0

Une carte figure en annexe pour les repérages (ANNEXE I).

On constate que dans une même région, le revenu agricole est supérieur pour les petites et moyennes exploitations : de 12.3 % dans le Santerre et de 39 % dans le Vermandois !

Parallèlement, le produit brut par hectare y est plus élevé et les charges réelles proportionnellement moins. Les systèmes y sont donc plus intensifs. Ceci est confirmé (ANNEXE III) par des ratios SAU/UTH relativement plus faibles.

Concrètement, on s'aperçoit que les petites et moyennes exploitations font en général de la pomme de terre conditionnée, alors que les grandes pratiquent cette culture sous contrat.

- Sous-système "céréales-plantes sarclées"

	Plateau Picard nord intensif	Bordure Santerre grandes exploitations	Plateau Picard sud-est grandes expl.	Plateau Picard nord extensif	Plateau Picard sud-ouest grandes expl.
Revenu agricole F / ha	3 992	2 957	2 884	2 371	1 814
Produit brut total F / ha	13 223	12 928	12 529	10 346	9 659
Charges réelles F / ha	9 231	9 971	9 645	7 975	7 845
Superficie moyenne ha	109	150	123	122	118
Céréales % SAUée	53.3	55.0	56.6	62.6	62.5
Plantes sarclées % SAUée	41.9	41.3	39.4	31.6	27.7
S.F.P. % SAUée	4.8	3.7	4.0	5.8	9.8

Le revenu agricole varie ici pratiquement du simple au double pour des exploitations dont les tailles sont relativement semblables et dont les modes d'utilisation de la SAUée sont assez proches.

Le groupe "Plateau Picard nord intensif" arrive très nettement en tête, surtout grâce à un niveau bas de charges réelles.

Les groupes "Plateau Picard nord extensif" et "Plateau Picard sud-ouest - grandes exploitations" ont des niveaux de charges réelles proportionnellement plus élevés qu'ailleurs.

Le ratio SAU/UTH ne distingue pas nettement les différents groupes.

Systèmes "polyculture-élevage" et "élevage-polyculture"

Ces deux types de système de production ne semblent pas vraiment caractérisés dans le département de la Somme.

Le système "polyculture-élevage" dérive d'un système de type "agriculture générale" sans exister à proprement parler.

De même, le système "élevage-polyculture" dérive des systèmes de type "bovin".

En effet, la part du produit brut de la S.F.P. dans le produit brut total est un peu faible pour le premier (entre 25 et 35 %) de même que la part du produit brut des cultures de vente dans le produit brut total pour le second (à peine plus de 30 %).

Seul le groupe "Plateau Picard sud-ouest - moyennes exploitations" s'apparente à un système "élevage-polyculture".

Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que deux des groupes concernés, "Plateau Picard sud-est - moyennes exploitations" et "Bordure Santerre - moyennes exploitations" sont très hétérogènes. Les données les concernant sont donc à prendre en compte avec prudence.

	"POLY-CULTURE-ELEVAGE"			"ELEVAGE-POLY-CULTURE"	
	Plateau Picard sud-est moyennes expl.	Bordure Santerre moyennes expl.	Abbeville extensif	Plateau Picard nord lait	Plateau Picard sud-ouest moyennes expl.
Revenu agricole F / ha	3 916	3 180	1 965	3 131	2 068
Produit brut total F / ha	17 359	15 282	9 926	14 817	11 301
Charges réelles F / ha	13 443	12 102	7 961	11 686	9 233
Superficie moyenne ha	53	55	113	71	100
Céréales % SAUée	50.2	48.3	51.5	40.0	50.0
Plantes sarclées % SAUée	34.4	27.4	27.5	10.4	13.0
S.F.P. % SAUée	15.4	24.3	21.0	49.6	37.0

Systeme "bovin"

Revenu agricole moyen : 3 128 F / ha

Produit brut total : 15 272 F / ha

Exploitations consacrant 31.3 % de leur SAUée aux céréales, 5.8 % aux plantes sarclées et 62.9 % à la S.F.P.

	Abbeville petites expl. laitières	Abbeville moyennes expl. laitières	Plateau Picard sud-ouest petites expl.	Abbeville grandes expl. laitières
Revenu agricole F / ha	3 343	3 206	2 822	2 749
Produit brut total F / ha	15 381	14 150	13 619	13 505
Charges réelles F / ha	12 038	10 944	10 797	10 756
Superficie moyenne ha	40	60	53	93
Céréales % SAUée	30.3	35.8	33.0	41.7
Plantes sarclées % SAUée	5.7	8.4	3.0	14.2
S.F.P. % SAUée	64.0	55.7	64.0	44.1

Il apparaît très nettement que le revenu agricole par hectare est d'autant plus élevé que la taille de l'exploitation diminue.

Lorsqu'on passe des grandes exploitations aux petites (exception faite du groupe Plateau Picard) :

- le produit brut total augmente proportionnellement plus vite que les charges réelles ;
- le ratio SAU/UTH passe de 33 à 22 ;
- la part de SAUée consacrée aux cultures diminue et corrélativement, la part de la S.F.P. augmente ;
- la part de la S.F.P. en cultures fourragères augmente.

Ces éléments vont dans le sens d'une augmentation de l'intensité du système.

Systeme "hors-sol"

Revenu agricole moyen : 3 685 F / ha

Produit brut total : 23 058 F / ha

Exploitations consacrant 56.3 % de leur SAUée aux céréales, 33.2 % aux plantes sarclées et 10.5 % à la S.F.P.

Les productions hors-sol, notamment celle de porc, sont essentiellement situées dans le sud-est du département : cantons de Montdidier et Ailly-sur-Noye (groupe "Plateau Picard sud-est - moyennes exploitations").

22.2 Répartition des charges (1)

Plusieurs approches permettent d'analyser la répartition des charges d'une exploitation.

Nous nous bornerons, dans cette première étape, à donner quelques ordres d'idée concernant les charges totales et les charges de structure.

(1) Tous les pourcentages cités sont ramenés à l'hectare de SAU.

- les charges totales

les approvisionnements

Ils constituent le poste le plus important et se situent en moyenne à 40 % du total des charges (entre 34.5 % pour le système "agriculture générale" et 42.0 % pour le système "bovin", 56.4 % pour le "hors-sol").

La répartition des charges d'approvisionnement est bien sûr directement liée au système de production. Ainsi, pour le système "agriculture générale", engrais, semences et plants et produits de défense en représentent près des trois-quarts, alors que les aliments du bétail en constituent plus de la moitié en système "bovin".

La ligne "carburants et lubrifiants" est quant à elle peu classante puisqu'elle contribue à 8.5 % des approvisionnements et de façon assez constante quel que soit le système de production : 11 % pour le système "agriculture générale" et 7 % pour le système "bovin". Logiquement, le système "hors-sol" ne consacre que 4 % de ses charges d'approvisionnement aux carburants.

les fournitures et services extérieurs

Ils participent à hauteur de 18 à 22 % des charges totales : 22 % en système "agriculture générale" et 18 % en système "bovin" (13 % en "hors-sol").

On peut remarquer que les charges locatives y sont assez variables selon les systèmes : 33.5 % en "agriculture générale" et 25.4 % en "bovin". Cet écart est-il à rapprocher du fait que dans l'est du département (céréales-plantes sarclées) le remboursement est plus avancé que dans l'ouest (élevage) ?

les frais de personnel

Ils sont assez constants, quel que soit le système : 20 % des charges totales.

Le poste main d'oeuvre des charges de structure nous renseignera plus à ce sujet.

les amortissements

Leur composante principale est l'amortissement lié au matériel (mécanisation).

Ils varient de 7.3 % des charges totales pour le système "bovin" à 11.0 % pour le système "agriculture générale".

les frais financiers

L'endettement total en francs par hectare reste nettement supérieur en système "bovin" :

- système "bovin" : plus de 12 000 F / ha d'endettement total. 10.3 % de frais financiers par rapport aux charges totales
- système "agriculture générale" : moins de 8 000 F / ha (endettement) 8.7 % de frais financiers (/charges totales).

- les charges de structure

Selon les systèmes de production, les charges de structure représentent entre 55 et 62 % des charges totales (résultats exercice 1983-1984). Ce taux atteint 43 % pour les systèmes "hors-sol" (ANNEXE II).

Elles sont d'autant plus faibles que la spéculation animale prend plus de place dans les exploitations.

Les charges en main d'oeuvre et en mécanisation en sont les composantes principales. Elles représentent ensemble :

- . 45.1 % des charges de structure et 28.0 % des charges totales pour le système "agriculture générale",
- . 37.6 % des charges de structure et 21.9 % des charges totales pour le système "polyculture-élevage",
- . 34.3 % des charges de structure et 19.5 % des charges totales pour le système "élevage-polyculture",
- . 29.5 % des charges de structure et 16.3 % des charges totales pour le système "bovin",
- . 37.6 % des charges de structure et 16.2 % des charges totales pour le système "hors-sol".

mécanisation

Les charges de mécanisation atteignent en moyenne 27 % des charges de structure.

Elles ont une répartition sensiblement différente selon les systèmes de production.

	Agriculture générale	Polyculture élevage	Elevage polyculture	Bovin	Hors-sol
Amortissements	53.3	51.5	46.6	45.5	55.0
Carburants, Lubrifiants	21.0	22.2	24.5	24.9	20.6
Entretien	20.9	22.9	25.2	26.0	20.4
Entreprises et locations	4.7	3.3	3.6	3.6	3.8
Divers	0.1	0.1	0.1	---	0.2
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

STRUCTURE DES CHARGES EN MECANISATION (%)

(d'après : Résultats comparatifs des adhérents du Centre de Gestion de la Somme ; Récolte 1983 ; exercice 1983-1984).

Les raisons expliquant les écarts constatés sont multiples et peuvent agir tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre :

- . structures d'exploitation favorisant l'achat de certains matériels (moissonneuses-batteuses dans le Santerre) ;
- . matériel plus ou moins récent, conditions d'utilisation plus ou moins sévères ;
- . structure du parcellaire ;
- . suréquipement (Vimeu, nord du département pour les tracteurs, Vimeu et nord de l'Amienois pour les moissonneuses-batteuses) ;
- . d'autre part, les amortissements peuvent être très variables d'une année à l'autre, notamment en fonction de la qualité des récoltes.

Remarquons pour terminer que la part du matériel dans le capital d'exploitation atteint 29 % en système "agriculture générale" et tombe à 20 % en système "bovin".

main d'oeuvre

Les charges en main d'oeuvre salariée à l'hectare de SAU (salaires et charges sociales, non comprises les charges sociales de la famille) sont 2,3 fois plus élevées en système "agriculture générale" qu'en système "bovin". Pour ce dernier, les "U.T.H.-famille" constituent 93,5 % du total des U.T.H., alors que pour le premier, elles n'en constituent plus que 64.1 %.

La comparaison des critères de main d'oeuvre de ces deux systèmes est révélatrice :

	Agriculture générale	Bovin
S.A.U. / U.T.H.	46.9	26.5
Produit total en F / U.T.H.	608 340	404 708
Marge brute en F / U.T.H.	406 435	218 864
Revenu du travail en F / U.T.H.	175 406	70 702

CONCLUSION

En résumé, si l'on excepte les systèmes "hors-sol", deux familles de systèmes de production co-existent dans la Somme :

Les systèmes basés sur les productions végétales, avec :

- le système "plantes sarclées-céréales" caractérisé par deux variantes :
 - . pomme de terre conditionnée
 - . pomme de terre sous contrat
- le système "céréales-plantes sarclées"
- le système "polyculture-élevage" qui s'apparente aux deux précédents par un produit brut des cultures important, mais qui s'en distingue par un produit brut de la S.F.P. non négligeable, l'élevage est soit laitier, soit de bovins viande (extrême nord-ouest du département).

Les systèmes basés sur les productions animales, avec :

- le système "lait" avec des variantes plus ou moins intensives,
- le système "élevage-polyculture" (élevage bovin),
- les systèmes "hors-sol" ; en toute rigueur, ces systèmes restent tout à fait particuliers.

CONCLUSIONS - ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES

Il s'agissait, après une première approche bibliographique, de mettre au point la méthodologie finale de la première phase de l'étude concernant l'exploitation des documents de gestion fournis par le C.D.E.R.G. de la Somme.

UN PROBLEME DE METHODE ?

Mettre en évidence un "effet remembrement" et en évaluer l'importance dans l'évolution des produits et des charges des exploitations agricoles pose deux types de problèmes :

Un problème plus théorique

- Parmi les nombreuses incidences du remembrement, lesquelles étudier ?

Par exemple, ne doit-on pas envisager les conséquences du remembrement au niveau de la modification de l'équipement en matériel alors que celle-ci entraîne une variation des coûts de production ? Doit-on éviter de considérer certaines modifications au niveau même des systèmes de production (par exemple, "toutes choses égales par ailleurs", augmentation de la part des cultures fourragères dans la S.F.P., suite à une restructuration foncière) ?

Cela paraît difficile, d'autant que ce type d'incidences, que l'on qualifie parfois de qualitatives, existent et s'expriment à plus ou moins longue échéance.

Il serait sans doute plus satisfaisant de pouvoir étudier l'évolution des produits et des charges dans le temps, c'est-à-dire selon "l'âge" du remembrement.

- Comment isoler "l'effet remembrement" au milieu des autres facteurs influençant l'évolution des exploitations ?

On peut en effet s'attendre, au moins dans certains cas, à ce que la restructuration foncière ait un rôle dynamisant, un pouvoir en quelque sorte catalytique.

Il devient alors difficile d'attribuer les effets à leurs causes et d'en connaître l'importance.

- Quels sont les indicateurs à analyser ?

Ils peuvent être de deux types :

. ceux permettant une approche fine des systèmes de production, par exemple les ratios $\frac{S.A.U.}{U.T.H.}$, $\frac{P.B.}{S.A.U.}$ ou $\frac{P.B.}{U.T.H.}$

Leurs modifications nous renseigneront sur l'évolution globale de l'exploitation.

. ceux permettant de mettre en évidence des évolutions plus particulières au niveau des produits et de certaines charges, notamment celles concernant la mécanisation, la main d'oeuvre, les approvisionnements, ...

- Un problème plus "pratique" :

De quelle quantité d'information disposons-nous ?

Compte-tenu de l'information a priori disponible au C.D.E.R.G., une première recherche a été effectuée par la D.D.A. sur les communes remembrées entre 1978 et 1982.

Il avait été primitivement estimé à cinq ans un délai optimum afin que l'effet positif du remembrement ait pu se faire sentir. Ce délai a dû être réduit.

34 communes ont été remembrées entre 1978 et 1982. Dans ces 34 communes, le C.D.E.R.G. dispose des résultats 1984 pour 118 exploitants.

Si l'on exclue de ces 118 ceux ayant bénéficié de plans de développement, les cas de changement de système, etc..., le nombre tombe à 48.

Enfin, pour les 48 restant, un certain nombre de dossiers ne seront pas retrouvés et on peut estimer à une quarantaine le nombre

de données utilisables pour la première phase de l'étude.

Celle-ci est essentiellement basée sur une comparaison dans le temps des exploitations avant et après remembrement.

Si l'on considère comme acquis le nombre de données disponibles, il reste à savoir si celles-ci sont représentatives des systèmes de production, des structures d'exploitation, des niveaux d'intensification, des structures d'âge des chefs d'exploitation, ... et si elles ne sont pas trop "dispersées" pour permettre des comparaisons significatives.

Au cas contraire, on serait conduit dans cette première phase à se limiter à des études de cas.

Quel qu'en soit le résultat, et eu égard au petit nombre de données disponibles, la seconde phase de l'étude, basée sur la réalisation d'enquêtes complémentaires, devra être étoffée, quitte à alléger le contenu des enquêtes.

Une méthode de comparaison des couples ou d'ensembles de couples de communes remembrées et non remembrées pourra être envisagée.

L'échantillonnage devra satisfaire aux conditions de représentativité des exploitations et son taux assez élevé pour permettre de travailler sur des comparaisons de moyennes. On considère à ce sujet, qu'une trentaine de données constituent un minimum pour chaque terme de la comparaison.